

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Assistant de vie aux familles

Niveau 3

Site: http://travail-emploi.gouv.fr

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	1/62

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type	8
Vue synoptique du certificat complémentaire de spécialisation (CCS)	9
Fiche emploi type	11
Fiches activités types de l'emploi	15
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	21
Fiche compétences transversales de l'emploi	47
Certificat complémentaire de spécialisation (CCS)	49
Fiche activité type du CCS	51
Fiches compétences professionnelles du CCS	53
Glossaire du REAC	59

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	3/62

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

La version 2015 du titre professionnel « Assistant(e) de vie aux familles » présente la même configuration que sa version 2011 ; il comporte trois activités types. Un certificat complémentaire de spécialisation lui est associé : « Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile ».

Lors de la session de validation, le (la) candidat(e) présente désormais le certificat relatif à la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels et au secourisme.

L'activité « Entretenir le logement et le linge d'un particulier » regroupe les compétences nécessaires à une prestation d'entretien chez un particulier. Le périmètre de l'activité « Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien » s'est élargi et intègre maintenant l'aide aux courses et la préparation des repas. L'activité « Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile » reste globalement inchangée. Les compétences des trois activités ont été actualisées.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

Le développement des activités professionnelles des services à la personne est soutenu par une politique répondant aux problématiques des personnes âgées.

En mars 2014, l'État met en place le « Plan gouvernemental pour les métiers de l'autonomie ». Le plan a trois objectifs : stimuler et accompagner le développement des métiers de l'autonomie pour répondre à des besoins croissants ; faire des métiers de l'autonomie un vecteur d'insertion professionnelle, développer la qualification, et faire évoluer les pratiques professionnelles pour améliorer la qualité du service rendu aux personnes âgées et handicapées.

Le « Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement », voté en première lecture par l'Assemblée nationale le 17 septembre 2014, a trois objectifs : « anticiper, adapter la société et accompagner les personnes en perte d'autonomie ». Le texte vise l'anticipation des conséquences du vieillissement de la population sur la vie sociale et sur les politiques publiques. La préservation de l'autonomie d'une personne âgée est une condition essentielle de son maintien à domicile. Son choix de vie, ses attentes, ses besoins et ses aspirations doivent être respectés.

L'emploi d'assistant(e) de vie aux familles n'a pas connu de changements fondamentaux depuis la dernière révision.

Toutefois, les besoins des utilisateurs évoluent et les structures d'aide à domicile diversifient leur offre. Elles proposent des prestations à domicile qui s'adressent indifféremment aux particuliers qui souhaitent confier l'entretien de leur logement à un professionnel, et aux personnes ayant besoin d'une aide adaptée. L'activité « Entretenir le logement et le linge d'un particulier » couvre désormais une prestation d'entretien dans des contextes d'intervention divers.

Les compétences mettent l'accent sur la technicité des tâches, la qualité du service rendu, la posture de service et le respect des règles de confidentialité. Lorsque l'activité est mise en œuvre chez une personne dépendante, l'assistant(e) de vie aux familles organise les tâches en fonction de ses souhaits et de sa participation.

Les besoins d'aide dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne évoluent et exigent de la part des salarié(e)s d'intervenir auprès de personnes de plus en plus dépendantes. L'activité « Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien » est donc actualisée. Elle couvre l'intervention globale auprès de personnes aux pathologies diverses et à des niveaux de dépendance variés. Elle regroupe les compétences liées à l'assistance à l'hygiène corporelle, à l'alimentation et aux déplacements.

Les compétences de l'activité « Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile » ont été actualisées.

Depuis la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'évolution du regard et de la posture face à la prise en compte du handicap a conduit à une évolution de la législation et des dispositifs d'aide.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	5/62

Aujourd'hui, les lois d'orientation favorisent et organisent le maintien à domicile des personnes en situation de handicap, en attribuant des heures d'aide humaine dans le cadre de la « Prestation de compensation du handicap » ce qui accroit la demande de service pour un accompagnement au quotidien de ces personnes. Maintenir une qualité de vie à domicile, tout en compensant la situation de handicap, est au cœur du métier de l'aide à domicile, qui organise un accompagnement plutôt qu'une assistance.

Ces adultes connaissent des restrictions dans les activités de la vie quotidienne ou des limitations fonctionnelles de mobilité, sensorielles ou cognitives. Aussi, les professionnels des services à la personne s'accordent à dire que l'aide aux actes essentiels de la vie courante en faveur des personnes en situation de handicap présente des spécificités relationnelles et techniques spécifiques, différentes des compétences mobilisées pour travailler avec des personnes âgées.

Le titre professionnel « Assistant(e) de vie aux familles » comporte donc une activité complémentaire spécifique « Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile ». Les compétences permettent à l'ADVF d'intervenir de façon adaptée auprès des personnes en situation de handicap.

Liste des activités

Ancien TP: Assistant(e) De Vie aux Familles CCP:

- Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien
- Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile
- Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas

Nouveau TP : Assistant de vie aux familles

CCP:

- Entretenir le logement et le linge d'un particulier
- Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
- Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile CCS :
- Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	6/62

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
		1	Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
1	Entretenir le logement et le linge d'un particulier	2	Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier
'	Entrolonii le logomenterio lingo d'un particulo	3	Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
		4	Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
	Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien	5	Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
		6	Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
2		7	Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
		8	Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
		9	Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas
		10	Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
	Relayer les parents dans la prise en charge des	11	Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
3	enfants à leur domicile	12	Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités
			Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	8/62

Vue synoptique du certificat complémentaire de spécialisation (CCS)

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
	Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile	1	Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage
1		2	Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie
		3	Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	9/62

FICHE EMPLOI TYPE

Assistant de vie aux familles

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il (elle) assure la garde d'enfants vivant à domicile.

L'ADVF réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable.

II (elle) accompagne les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne. L'ADVF les assiste pour s'habiller, pour faire leur toilette et pour se déplacer. II (elle) les aide à préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. II (elle) tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage. II (elle) organise son travail de façon rationnelle et est réactif (réactive) face aux changements, aux imprévus et aux différentes façons de faire et d'être des personnes. L'ADVF adapte ses activités en fonction du degré de dépendance des personnes, en fonction des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants. II (elle) peut être amené à utiliser un cahier de liaison permettant la transmission d'informations et la passation de consignes.

L'ADVF assure essentiellement la garde de jeunes enfants, mais il (elle) peut également intervenir auprès d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire).

II (elle) intervient dans le respect des consignes des parents et des habitudes familiales pour le lever et le coucher des enfants, la toilette et le repas. Sa prestation est réalisée dans l'objectif de contribuer aux apprentissages de base des enfants. II (elle) organise des activités ou des sorties en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.

L'ADVF peut intervenir auprès de personnes en situation de handicap vivant à domicile.

Dans l'exercice de ses activités, l'ADVF peut être amené(e) à mettre en œuvre les compétences attestées par le certificat d'acteur prévention secours du secteur de l'aide à domicile (APS-ASD)* ou par le certificat Sauveteur secouriste du travail (SST). Il (elle) veille à la sécurité des personnes et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il (elle) applique les gestes de premiers secours et alerte les intervenants concernés.

L'ADVF tient compte des limites de sa fonction et du cadre d'intervention convenu avec la personne aidée ou les parents.

Il (elle) est en relation avec les proches de la personne aidée et les parents des enfants, avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, des professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services. Il (elle) respecte la confidentialité des informations reçues.

L'emploi s'exerce le plus souvent à temps partiel. Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. Le travail peut s'effectuer durant la journée et parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le weekend. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

^{*}Jusqu'en septembre 2015, cette formation portait le titre de « Certificat prévention secours (CPS) Intervenant à domicile

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	11/62

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Auxiliaire de vie
- Assistant de vie
- Assistant ménager
- Agent à domicile
- Garde d'enfant à domicile
- Garde à domicile

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

CAP assistant technique en milieu familial et collectif (CAP ATMFC)

BEP carrières sanitaires et sociales (BEP CSS)

BEP accompagnement soins et services à la personne (BEP ASSP)

Mention complémentaire aide à domicile (MCAD)

CAP petite enfance (CAP PE)

BEPA services aux personnes

CAPA services aux personnes et vente en espace rural

Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social (DEAES)

Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)

Diplôme d'état d'aide médico-psychologique (DEAMP)

Diplôme d'état d'assistant familial (DEAF)

Diplôme d'état d'aide-soignant (DEAS)

Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP)

Assistant de vie dépendance (ADVD)

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Entretenir le logement et le linge d'un particulier

Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

2. Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage

Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement

Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne

Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer

Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

3. Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	12/62

Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants

Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants

Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités

Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes

Liste des activités types d'extension de spécialisation de l'emploi (le cas échéant)

4 - Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage

Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie

Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau V (Nomenclature de 1969) Convention(s):

- Convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile du 21 mai 2010
- Convention collective nationale des salariés du Particulier Employeur du 24 mars 1999
- Convention collective nationale des entreprises des services à la personne du 20 septembre 2012

Code(s) NSF:

330t - Réalisation de services sanitaires et sociaux

Fiche(s) Rome de rattachement

K1302 Assistance auprès d'adultes

K1303 Assistance auprès d'enfants

K1304 Services domestiques

K1305 Intervention sociale et familiale

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	13/62

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 1

Entretenir le logement et le linge d'un particulier

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

En tenant compte des attentes et des habitudes du particulier, l'assistant de vie aux familles (ADVF) assure l'entretien courant du logement et du linge dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, de la qualité de service et des règles de confidentialité.

Conformément au cadre de l'intervention défini avec le particulier, l'ADVF prend en compte les tâches à effectuer durant sa prestation. Dans le respect des consignes et des habitudes du particulier et en tenant compte de la configuration du logement, l'ADVF entretient le mobilier et les équipements, dépoussière les sols par balayage ou aspiration, lave les sols et les vitres et désinfecte certaines surfaces. Il entretient le linge et effectue des travaux de couture simples à la main.

Au cours de son intervention, l'ADVF s'assure de la conformité de sa prestation aux attentes du particulier afin de garantir la qualité du service. En fin d'intervention, il lui rend compte oralement ou par écrit.

Il organise son travail de façon rationnelle en fonction des priorités et des imprévus. Il tient compte des limites de sa fonction.

Afin d'anticiper les risques d'accident, l'ADVF veille à la sécurité du particulier et de sa famille pendant son intervention. Il préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés à son activité. Il intègre dans sa pratique les principes du développement durable.

L'activité requiert une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. L'ADVF utilise les matériels disponibles au domicile et respecte leur mode d'emploi. Il se sert des produits d'entretien conformément aux prescriptions d'utilisation.

L'activité s'exerce en journée, au domicile des particuliers, le cas échéant en leur absence.

L'ADVF est en relation avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	15/62

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 2

Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Afin de permettre à la personne aidée de maintenir son autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'assistant de vie aux familles (ADVF) tient compte de ses attentes et de ses besoins et l'accompagne dans les actes essentiels du quotidien, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

En veillant au confort de la personne aidée et dans le respect de son intimité, l'ADVF l'assiste pour s'habiller, pour faire sa toilette et pour se déplacer. Dans le respect de ses habitudes et de ses goûts, il l'aide à faire ses courses et à préparer ses repas.

Il lui propose de s'associer à ces tâches et à des activités et réajuste sa participation en fonction de son degré de dépendance et de ses capacités. Pour prévenir l'isolement de la personne, il l'aide à préserver ses relations et ses activités sociales.

L'ADVF s'adapte au mode de vie de la personne. Il lui apporte un service personnalisé de qualité et s'assure de sa satisfaction. Il établit avec elle une relation professionnelle basée sur la confiance, en tenant compte de son degré d'autonomie. Dans le cahier de liaison, il note les informations nécessaires pour assurer la continuité du service. Il tient compte des limites de sa fonction et du cadre de son intervention.

L'ADVF tient compte des consignes de la personne aidée et de son entourage ainsi que des informations pouvant provenir du cahier de liaison. Il organise son travail de façon rationnelle.

L'ADVF veille à l'évolution de l'état physique et moral de la personne aidée et fait remonter, si besoin, aux interlocuteurs concernés la nécessité d'adapter le cadre de son intervention.

Il contribue activement à la prévention des risques au domicile des personnes : il reste toujours vigilant pour assurer la sécurité de la personne aidée dans son environnement et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il applique les gestes de premiers secours et alerte les services d'intervention ou d'urgence concernés.

L'activité requiert une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. L'ADVF utilise les matériels d'aide aux déplacements des personnes à mobilité réduite.

L'activité s'exerce au domicile des personnes ou sur le lieu de vie privé lorsque la personne vit en structure, en journée ou pendant la nuit, avec des horaires découpés.

L'ADVF est en relation avec l'entourage de la personne aidée, l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, les professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services, y compris les services de portage de repas.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage

Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement

Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne

Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer

Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	17/62

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	18/62

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 3

Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le respect des consignes parentales et des habitudes de la famille, des règles d'hygiène et de sécurité, l'assistant de vie aux familles (ADVF) assure la garde des enfants au domicile des parents et lors des sorties.

Il recueille auprès des parents les informations nécessaires pour instaurer avec eux et leurs enfants une relation de confiance. Il définit avec les parents l'organisation de son intervention en fonction du nombre et de l'âge des enfants, et prévoit avec eux toutes les autorisations nécessaires. Tout au long de sa présence auprès des enfants, il tient compte des limites de sa fonction et du cadre convenu.

Selon les consignes des parents, en fonction de l'âge des enfants, l'ADVF intervient pour le lever et le coucher des enfants. Il fait la toilette des jeunes enfants, les habille, et apporte si nécessaire une aide adaptée aux enfants plus âgés. Il prépare les repas et fait manger les enfants dans le souci de contribuer aux apprentissages de base. L'ADVF repère les situations propices au développement des capacités des enfants et propose des activités adaptées à leur âge. Il contribue au développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des principes éducatifs des parents. En fin d'intervention, il rend compte aux parents selon les modalités définies.

Il contribue activement à la prévention des risques. Il reste toujours vigilant pour assurer la sécurité des enfants dans leur environnement et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il applique les gestes de premiers secours et alerte les services d'intervention ou d'urgence concernés.

L'ADVF utilise les matériels, les équipements et les produits disponibles au domicile. L'activité requiert une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. L'ADVF adapte sa tenue aux tâches et aux activités auprès des enfants.

L'activité s'exerce au domicile d'une famille. Le contexte d'exercice varie en fonction du nombre d'enfants et de leur âge. Les enfants peuvent faire partie d'une même fratrie ou venir de plusieurs familles.

L'ADVF est en relation avec la famille de l'enfant, l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, le cas échéant avec le médecin de la famille.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants

Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants

Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités

Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes

	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ſ	ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	19/62

Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Communiquer avec le particulier et convenir des éléments de l'intervention afin de construire avec lui une relation de confiance. En accord avec lui et dans le cadre du contrat, identifier les tâches à effectuer et établir leurs priorités afin d'optimiser la qualité de la prestation dans le temps alloué. Tenir compte des attentes, des habitudes, du niveau d'exigence du particulier. A la fin de l'intervention, lui transmettre les informations sur celle-ci oralement ou par écrit afin de préparer la prochaine intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dès la prise de contact avec le particulier et pendant toute la durée de l'intervention. Les conditions d'exercice varient en fonction de sa présence, de la présence éventuelle d'autres intervenants et du mode d'intervention (prestataire, mandataire, emploi direct).

Critères de performance

Les consignes sont comprises et reformulées.

L'intervention est organisée avec le particulier

Les priorités sont établies en fonction du temps alloué et des attentes du particulier

La prestation est conforme aux attentes du particulier

Les informations nécessaires sont transmises au particulier en fin d'intervention, oralement ou par écrit

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des statuts : prestataire, mandataire, emploi direct et mise à disposition

Connaissance du fonctionnement du dispositif du chèque emploi-service universel (CESU) et du CESU préfinancé

Connaissance du dispositif de financement des heures d'aide à l'entretien du domicile

Connaissance de base du fonctionnement de la communication verbale et non verbale

Savoir expliquer son rôle et les limites du cadre de son intervention

Savoir se référer à la convention collective applicable selon son statut

Identifier les caractéristiques du domicile et de l'équipement en lien avec l'intervention

Recueillir les informations nécessaires à la prise en compte du cadre de l'intervention

Prendre en compte les consignes transmises oralement ou par écrit par le particulier

Transmettre en fin d'intervention les informations oralement ou par écrit

Exprimer les limites de sa fonction

Si nécessaire, refuser une demande de manière courtoise

Respecter les souhaits et habitudes de la personne

Respecter les règles de courtoisie

Respecter l'obligation de discrétion sur tous les faits de nature à constituer une atteinte à la vie privée des particuliers (respect du secret confié par un particulier)

Respecter les références culturelles et cultuelles de la personne

Rendre compte de son intervention

Analyser son environnement de travail

Evaluer les durées de réalisation des tâches

Organiser son travail en s'adaptant aux demandes et besoins du particulier dans le cadre contractuel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	21/62

Vérifier la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande

	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
Ī	ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	22/62

Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Afin de préserver sa santé et celle du particulier, respecter les règles d'hygiène individuelle et domestique. Observer l'environnement afin d'anticiper les risques d'accidents et de maladies professionnelles ainsi que les accidents domestiques. Pour chaque opération, mettre en œuvre les gestes professionnels et postures adéquats.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au domicile de la personne pendant toute la durée de l'intervention. Le contexte varie en fonction de l'état des équipements, des produits d'entretien mis à disposition et des aménagements du domicile. L'ADVF transmet les informations pertinentes relevant de la sécurité au travail au particulier ou à sa hiérarchie.

Critères de performance

Les gestes d'hygiène sont appropriés à la situation Les risques d'accident pour soi et pour les personnes habitant le domicile sont identifiés Les mesures de prévention des risques d'accidents sont mises en œuvre Les gestes et postures appropriés sont appliqués tout au long de l'intervention

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des risques d'accidents domestiques et des moyens de prévention

Connaissance des risques liés à l'activité physique

Connaissance des principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Connaissance des règles d'hygiène individuelle et domestique et de la prévention de la prolifération microbienne

Connaissance des risques chimiques liés à l'utilisation des produits d'entretien

Connaissance des risques d'accidents de trajet et des moyens de prévention

Connaissance des modalités de déclaration par le salarié en cas d'accident du travail

Connaissance des risques psychosociaux potentiels et des moyens de prévention

Connaissance des supports d'information de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) à destination des aides à domicile

Identifier les situations à risque liées aux activités d'entretien et au lieu de travail

Mettre en œuvre les moyens de prévention des risques domestiques

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de l'entretien du logement

Porter une tenue appropriée aux différents types de prestations

Pratiquer le lavage simple des mains à bon escient

Utiliser le matériel et les produits adaptés à chaque tâche

Respecter les recommandations ou les notices d'emploi.

Stocker les produits d'entretien suivant les règles de sécurité

Savoir exprimer ses propres limites d'intervention

Transmettre au particulier les informations relatives à la sécurité

Organiser ses trajets pour prévenir les risques d'accident

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	23/62

Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

A partir des consignes organiser les différentes tâches d'entretien courant en tenant compte des habitudes et des attentes du particulier. Selon des modes opératoires, entretenir les sols (dépoussiérage par balayage ou aspiration, lavage), les surfaces, les mobiliers, les équipements, les vitres, et les équipements sanitaires. Désinfecter certaines surfaces en utilisant les matériels et produits adéquats conformément aux modes d'emploi. Tenir compte des imprévus et du temps imparti. Respecter des règles d'hygiène et de sécurité et préserver les équipements.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au domicile du particulier. Les conditions d'exercice varient selon la configuration du domicile, les équipements et matériels mis à disposition, ainsi qu'en fonction de la présence ou non du particulier. Le port d'une tenue professionnelle appropriée est requis. Le port de gants est requis en fonction des tâches réalisées et des produits manipulés.

Critères de performance

Les règles d'hygiène sont respectées

Les gestes et techniques sont adaptés à la situation

L'organisation permet de réaliser les différentes tâches dans le temps imparti

L'utilisation des matériels et des produits est conforme aux modes d'emploi.

Les gestes et postures appropriées sont appliqués tout au long de l'intervention

Les mesures de prévention des risques sont mises en œuvre

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissances de base de l'hygiène

Connaissance des règles d'hygiène liées à l'entretien du logement et de la prévention des risques de contamination

Connaissances de base de l'entretien des différents matériaux rencontrés à domicile (le bois ciré, le bois verni, le verre ménager, le cristal, le verre céramique, les miroirs, le mélaminé et le stratifié, les écrans LCD, plasma et ordinateurs, les métaux tels que l'acier, l'inox et le cuivre, la pierre, le marbre, les tapis, les moquettes ...)

Connaissance de la classification des produits d'entretien du logement, de leur utilisation et de leur stockage

Connaissance des risques liés à l'utilisation des produits d'entretien du logement

Connaissance des matériels nécessaires à l'entretien du logement

Connaissance des modes opératoires de nettoyage des sols, des surfaces et des équipements

Connaissance des principes du développement durable relatifs à l'utilisation des produits ménagers

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de l'entretien du logement Porter une tenue appropriée aux différents types de prestations

Pratiquer le lavage simple des mains à bon escient

Respecter les modes d'emploi des produits et du matériel d'entretien du logement

Assurer l'entretien courant du matériel d'entretien du logement

Dépoussiérer le mobilier et les objets meublants et les cirer selon les consignes du particulier

Nettoyer les surfaces, les points de contact et les poubelles et les désinfecter si nécessaire

Nettoyer les sols et les désinfecter si nécessaire

Nettoyer les équipements sanitaires et les éviers et les détartrer ou désinfecter si nécessaire

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	25/62

Utiliser les produits et techniques d'entretien en fonction des matériaux et surfaces à entretenir

Laver les vitres

Refaire les lits

Proposer au particulier des produits et techniques d'entretien du logement en cohérence avec le développement durable

Respecter les souhaits et habitudes du particulier

Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)

Travailler en respectant le confort du particulier

Transmettre oralement les informations utiles ou renseigner le cahier de liaison

Analyser son environnement de travail

Informer le particulier en cas de besoin de réapprovisionnement ou de défaillance technique du matériel

Evaluer les durées de réalisation des tâches et planifier ses actions en accord avec le particulier

Vérifier la disponibilité des produits, des matériels et des équipements

Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité

Ranger le mobilier

Auto évaluer sa prestation

Vérifier la fermeture des portes et des fenêtres, remettre l'alarme si nécessaire

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	26/62

Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

A partir des consignes et afin de fournir une prestation selon la qualité attendue dans le temps imparti, organiser les différentes tâches à accomplir en tenant compte des habitudes et des attentes du particulier. Laver et faire sécher le linge en utilisant les matériels et produits adéquats, conformément aux modes d'emploi et en fonction du type de textile. Repérer les travaux de couture simples nécessaires, les effectuer ou les signaler. Repasser le linge et le ranger en respectant le souhait du particulier. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité et préserver les équipements.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au domicile du particulier. Les conditions d'exercice varient selon la configuration du domicile, les équipements et matériels mis à disposition, ainsi qu'en fonction de la présence ou non du particulier. Le port d'une tenue professionnelle appropriée est requis. Le port de gants est requis en fonction des tâches réalisées et des produits manipulés.

Critères de performance

Les règles d'hygiène sont respectées

L'organisation permet de réaliser les différentes tâches dans le temps imparti

L'utilisation des matériels et des produits est conforme aux modes d'emploi

Les prestations d'entretien du linge sont réalisées conformément aux modes opératoires

Les travaux de couture correspondent aux demandes esthétiques et techniques

Les gestes et postures appropriées sont appliqués tout au long de l'intervention

Les mesures de prévention des risques sont mises en œuvre

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissances de base de l'hygiène

Connaissance des règles d'hygiène liées au linge et de la prévention des risques de contamination

Connaissance des produits d'entretien du linge, de leur utilisation et de leur stockage

Connaissance des risques liés à l'utilisation des produits d'entretien du linge

Connaissance des matériels nécessaires à l'entretien du linge

Connaissances de base des principaux textiles, de leurs propriétés, des étiquettes et des pictogrammes

Connaissance des techniques de lavage du linge

Connaissance des techniques de repassage

Connaissance des techniques des travaux de couture simples

Connaissance des principes du développement durable relatifs à l'entretien du linge

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de l'entretien du linge

Porter une tenue appropriée aux différents types de prestations

Pratiquer le lavage simple des mains à bon escient

Respecter les modes d'emploi des produits et du matériel d'entretien du linge

Assurer l'entretien courant du matériel d'entretien du linge

Trier le linge en fonction des caractéristiques des tissus

Détacher et laver le linge à la main ou en machine en fonction des caractéristiques des tissus

Faire sécher le linge en fonction des caractéristiques des tissus et des équipements à disposition

Maîtriser l'usage des fers traditionnels et des centrales vapeurs

Tenir compte des caractéristiques des températures de repassage en fonction des matières

Maitriser les techniques de repassage complexes (chemise, nappes, draps)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	27/62

Plier tous types de vêtements sans les froisser

Ranger le linge en fonction des habitudes du particulier

Effectuer des travaux simples de couture à la main (reprise d'un ourlet, pose de bouton,....)

Appliquer les règles du développement durable dans l'entretien du linge en fonction des consignes du particulier

Proposer au particulier des produits et techniques d'entretien du linge en cohérence avec le développement durable

Respecter les souhaits et habitudes du particulier

Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)

Travailler en respectant le confort du particulier

Transmettre oralement les informations utiles ou renseigner le cahier de liaison

Analyser son environnement de travail

Informer le particulier en cas de besoin de réapprovisionnement ou de défaillance technique du matériel

Evaluer les durées de réalisation des tâches et planifier ses actions en accord avec le particulier

Vérifier la disponibilité des produits, des matériels et des équipements

Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité

Auto évaluer sa prestation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	28/62

Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Afin de connaitre les éléments caractéristiques de la situation, communiquer avec la personne aidée de manière adaptée afin d'établir une relation de confiance. En fonction de la situation et des actes à effectuer, établir les priorités en accord avec elle. Tenir compte de ses attentes et de ses besoins tout en respectant les règles de sécurité. Lui apporter un service personnalisé, de qualité et conforme au cadre d'intervention établi et s'assurer de sa satisfaction. Face à une situation imprévue ou un changement de comportement, réévaluer avec la personne les activités à effectuer. Communiquer oralement ou par écrit pour faire remonter aux interlocuteurs concernés le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention et de passer le relais si nécessaire.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dès la prise de contact avec la personne et éventuellement avec son entourage, pendant toute la durée des interventions. Les conditions d'exercice varient en fonction du degré d'autonomie de la personne, des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants. La compétence requiert une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction.

Critères de performance

Les éléments caractéristiques de la situation sont repérés
Les attentes et les besoins de la personne sont pris en compte
Les priorités sont établies en accord avec la personne
La posture favorise la relation de confiance
Les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés selon les modalités définies

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des statuts : prestataire, mandataire et emploi direct

Connaissance des publics aidés

Connaissance du fonctionnement du dispositif du chèque emploi-service universel (CESU) et du CESU préfinancé

Connaissance du dispositif de financement de son intervention dans le cadre de l'aide à la personne

Connaissance des principales mesures de protection juridiques (tutelle, curatelle...) et de leurs conséquences pour la personne et pour la fonction de l'ADVF

Connaissances de base du fonctionnement de la communication verbale et non verbale

Expliquer son rôle et les limites du cadre de son intervention

Savoir se référer à la convention collective applicable selon son statut

Identifier avec la personne les actes à accomplir

Recueillir les informations nécessaires à l'intervention

Communiquer avec la personne tout au long de l'intervention

Rester en écoute active tout au long de l'intervention

En fin d'intervention, transmettre les informations aux interlocuteurs concernés ou renseigner le cahier de liaison si besoin

Signaler si nécessaire aux interlocuteurs compétents le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention et passer le relais si nécessaire

Si nécessaire, refuser une demande de manière courtoise et proposer une solution alternative en lien avec l'encadrement et l'entourage de la personne

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	29/62

Respecter les souhaits, habitudes et choix de la personne

Respecter les règles de courtoisie

Respecter l'obligation de discrétion sur tous les faits de nature à constituer une atteinte à la vie privée des personnes aidées et de leur entourage (respect du secret confié par une personne)

Respecter les références culturelles et cultuelles de la personne

Analyser son environnement de travail

Vérifier la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	30/62

Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Afin d'anticiper les risques d'accident, exercer une vigilance sur l'environnement de la personne aidée et lui proposer si nécessaire des aménagements adaptés. Veiller constamment à la sécurité de la personne, rester attentif à son état de santé physique et moral, et repérer les situations pouvant nécessiter de passer le relais aux interlocuteurs compétents. En situation d'urgence, sécuriser les personnes et l'environnement, mettre en œuvre les gestes de premiers secours et alerter les intervenants concernés. Tout au long de l'intervention, veiller à sa propre sécurité et se référer à sa hiérarchie en cas de besoin.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au domicile de la personne et à l'extérieur, pendant toute la durée de l'intervention.

Critères de performance

Les interlocuteurs compétents sont identifiés. Les propositions concernant l'aménagement de l'environnement sont adaptées à la situation La situation d'urgence est correctement évaluée Les procédures d'urgence sont mises en œuvre

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des risques d'accidents domestiques et des moyens de prévention

Connaissance des risques liés aux postures et aux mobilisations des personnes

Connaissance des principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Connaissance des règles d'hygiène et de la prévention des risques de contamination

Connaissance des risques d'accident de trajet et des moyens de prévention

Connaissance des modalités de déclaration administrative en cas d'accident du travail

Connaissance des risques psychosociaux potentiels et des moyens de prévention

Connaissance des supports d'information de la prévention des risques à destination des aides à domicile (type documents de l'INRS)

Connaissance de la prévention des risques de chute de la personne aidée

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention en cas de suspicion d'une situation de maltraitance de la personne aidée

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention auprès d'une personne ayant une conduite addictive

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention auprès d'une personne en fin de vie et de son entourage

Connaissance du rôle des différents intervenants ou relais compétents en fonction des situations à risques Connaissance des principales situations d'urgence et des gestes de premiers secours

Identifier les situations à risque pour assurer la sécurité de la personne

Identifier les situations nécessitant un relais

Identifier les situations à risque liées aux activités d'aide à la personne et au lieu de travail

Mettre en œuvre les moyens de prévention des risques domestiques

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de chaque acte

Porter une tenue appropriée aux différents types de prestations

Pratiquer le lavage des mains à bon escient

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	31/62

Utiliser le matériel adapté à chaque acte Respecter les recommandations ou les notices d'emploi des matériels et des produits Informer les interlocuteurs compétents pouvant assurer le relais si nécessaire Mettre en œuvre des gestes de premiers secours, si nécessaire

Savoir exprimer ses propres limites d'intervention Etre attentif et à l'écoute de la personne. Transmettre oralement les informations ou renseigner le cahier de liaison Rassurer la personne et l'entourage

Organiser les sorties et les déplacements selon les règles de sécurité S'assurer avant de quitter le logement que la personne soit en sécurité

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	32/62

Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Recueillir les centres d'intérêt de la personne aidée auprès d'elle ou de son entourage. Afin qu'elle développe et maintienne ses capacités physiques, intellectuelles et sociales, l'associer à l'entretien de son cadre de vie et à la préparation de ses repas. Si elle le souhaite, lui proposer des activités et des sorties. Ajuster la participation de la personne aidée à son degré d'autonomie et à ses capacités du moment et rester attentif à son état tout au long de l'intervention. Informer la personne aidée et son entourage des aménagements possibles contribuant au maintien de son autonomie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce tout au long de l'intervention.

Critères de performance

Les centres d'intérêt de la personne sont identifiés

La personne est associée aux tâches de façon appropriée

Le degré d'autonomie de la personne est pris en compte

Les activités et sollicitations sont ajustées tout au long de l'intervention

Les aménagements et aides techniques possibles sont portés à la connaissance de la personne ou à son entourage

L'environnement est aménagé en accord avec la personne

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des besoins fondamentaux de la personne

Connaissance des caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement

Connaissance des notions d'autonomie et de dépendance

Connaissance des dispositifs d'accompagnement des personnes âgées dépendantes

Connaissance des principales mesures de protection juridique (tutelle, curatelle...) et de leurs conséquences pour la personne et pour la fonction de l'ADVF

Connaissances de base des conséquences du vieillissement et du rôle de l'ADVF

Connaissances des principes généraux des principales pathologies liées au vieillissement et à la dépendance

Connaissance du besoin de stimuler la personne pour maintenir son autonomie

Connaissance des activités contribuant au maintien de l'autonomie des personnes

Encourager la personne à participer à l'entretien de son cadre de vie et la préparation de ses repas Mettre en œuvre des techniques d'animation et de stimulation adaptées aux capacités de la personne Proposer à la personne aidée des activités ou des rencontres permettant la continuité de sa vie sociale Rechercher des informations sur internet ou auprès d'interlocuteurs compétents

Transmettre oralement les informations utiles aux interlocuteurs concernés ou renseigner le cahier de liaison

Respecter les souhaits et les habitudes de la personne et être à son écoute

Respecter le rythme de la personne

Respecter les références culturelles et cultuelles de la personne

Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)

Maintenir une juste distance professionnelle

S'exprimer oralement dans un langage adapté

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	33/62

Planifier les actions en accord avec la personne Rester vigilant à l'état de la personne et à son environnement Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité Auto évaluer sa prestation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	34/62

Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Aider la personne à faire sa toilette, en veillant à son confort et dans le respect de son intimité. L'aider à s'habiller, et à se déplacer afin de satisfaire à ses besoins fondamentaux. Solliciter la participation de la personne aidée en fonction de son degré d'autonomie et de ses capacités du moment et ajuster l'aide apportée. Respecter les règles d'hygiène et les habitudes de la personne, veiller à sa propre sécurité et à celle de la personne aidée. Distinguer les actes de l'ADVF des actes relevant d'une prescription médicale et respecter les limites de sa fonction.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de la compétence varie en fonction du degré d'autonomie de la personne aidée, de ses habitudes, de son environnement et de l'équipement disponible. L'aide à la toilette ne peut être mise en œuvre si celle-ci fait l'objet d'une prescription médicale. Le port d'une tenue professionnelle appropriée est requis. Le port de gants est requis en fonction des tâches réalisées et des produits manipulés.

Critères de performance

Le confort de la personne aidée est pris en compte

Les règles d'hygiène sont respectées

Les règles de sécurité sont respectées

L'intimité et la pudeur de la personne sont respectées

L'aide aux transferts et aux déplacements respecte la sécurité de la personne et de l'intervenant

Les limites de sa fonction sont prises en compte

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement

Connaissance des besoins fondamentaux de la personne

Connaissances de base de l'hygiène

Connaissance des principales pathologies et de leurs conséquences sur l'aide à la toilette, à l'habillage et aux déplacements

Connaissance des techniques d'aide à la toilette et à l'habillage et au déshabillage

Connaissance des risques liés à une immobilisation prolongée

Connaissance des aides techniques et des aménagements spécifiques

Connaissance des risques liés aux transferts et aux déplacements des personnes

Connaissances des gestes et techniques de mobilisation et de déplacement de personnes avec ou sans matériel spécialisé

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de la toilette, de l'habillage, et lors des déplacements

Porter une tenue professionnelle appropriée aux différents types de prestations

Pratiquer le lavage des mains à bon escient

Respecter les modes d'emploi du matériel et des équipements

Stimuler la personne et solliciter sa participation

Préparer et sécuriser l'environnement de la personne

Aider la personne à faire sa toilette (hors prescription médicale)

Aider la personne à s'habiller et à se déshabiller

Aider la personne lors de ses transferts et déplacements

Utiliser les aides techniques adaptées

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	35/62

Respecter les souhaits, les goûts et les habitudes de la personne et être à son écoute

Respecter les références culturelles et cultuelles de la personne

Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)

Respecter la pudeur et l'intimité de la personne

Inciter la personne à prendre soin d'elle

Stimuler et solliciter la participation de la personne

Rester attentif à la personne tout au long de sa prestation

Communiquer avec la personne tout au long de l'intervention

Installer confortablement la personne lors de l'aide à la toilette et à l'habillage et lors des déplacements Maintenir une juste distance professionnelle

Analyser son environnement de travail

Evaluer les durées de réalisation des tâches et planifier ses actions en accord avec la personne aidée Informer la personne ou son entourage en cas de besoin de réapprovisionnement Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité Auto évaluer sa prestation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	36/62

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 9

Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

En tenant compte des goûts et des habitudes de la personne aidée, l'aider à s'alimenter afin de préserver son bien-être et sa santé. Respecter les règles d'hygiène et veiller à la sécurité de la personne aidée. En absence de régimes prescrits, proposer des repas équilibrés et adaptés à la personne aidée. En cas de régime prescrit, favoriser le respect des consignes des professionnels. Associer la personne à la préparation de ses repas et aux courses et ajuster sa participation en fonction de son degré d'autonomie et de ses capacités du moment. En cas de portage des repas, apporter à la personne l'aide nécessaire.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de la compétence varie en fonction du degré de dépendance de la personne aidée, de ses habitudes, de son environnement et de l'équipement disponible. Le port d'une tenue professionnelle appropriée aux différents types de prestations est requis.

Critères de performance

Le confort de la personne aidée est privilégié
Les goûts et les habitudes de la personne sont respectés
Les règles d'hygiène sont respectées
Les règles de sécurité sont respectées
L'équilibre alimentaire est pris en compte
Les limites de sa fonction sont prises en compte

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance de base de l'hygiène

Connaissance de base de l'hygiène alimentaire

Connaissance des principales mesures de protection juridique (tutelle, curatelle...) et de leurs conséquences pour la personne et pour la fonction de l'ADVF

Connaissance des caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement

Connaissance des besoins fondamentaux de la personne

Connaissances concernant la dimension culturelle et symbolique des repas

Connaissance des principaux groupes d'aliments nécessaire à l'équilibre des repas

Connaissance des principes généraux des principaux régimes alimentaires

Connaissance des risques liés à l'alimentation et des principes de prévention des fausses routes

Connaissances des principes du développement durable relatifs aux courses et à la préparation des repas

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors des courses et la préparation des repas

Porter une tenue appropriée aux différents types de prestations

Pratiquer le lavage simple des mains à bon escient

Respecter les modes d'emploi du matériel électroménager

Etablir une liste de courses à partir des repas prévus, des denrées et ingrédients à disposition

Effectuer les courses seul ou avec la personne et rendre compte des dépenses effectuées.

Réaliser à partir des ingrédients disponibles des menus simples et équilibrés en accord avec les goûts, les souhaits et les moyens de la personne

Utiliser les techniques culinaires de base

Aider la personne à préparer ses repas

Respecter les consignes en cas de régime prescrit

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	37/62

Présenter les repas avec soin et à température adéquate

Aider la personne à s'installer confortablement

Préparer les repas livrés à domicile et veiller à leur conservation

Aider la personne à s'alimenter

Installer la personne confortablement et adapter son environnement afin de prévenir les fausses routes Aider à la prise de médicaments, sans se substituer à l'aide médicale

Respecter les goûts et habitudes de la personne

Respecter les références culturelles et cultuelles de la personne

Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)

Stimuler et solliciter la participation de la personne

Rester attentif à la personne tout au long de sa prestation

Communiquer avec la personne tout au long de l'intervention

Maintenir une juste distance professionnelle

Analyser son environnement de travail

Evaluer les durées de réalisation des tâches et planifier ses actions en accord avec la personne aidée

Vérifier la disponibilité des ingrédients nécessaires à la préparation des repas

Respecter la chaîne du froid et veiller à l'état de fraîcheur des aliments

Organiser l'aide au repas de façon à favoriser le plaisir de manger

Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité

Informer la personne ou son entourage, oralement ou par écrit, des réapprovisionnements à prévoir

Utiliser les supports de recherche d'information (téléphone, Internet)

Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité

Auto évaluer sa prestation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	38/62

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 10

Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Ecouter les parents et recueillir auprès d'eux les informations nécessaires pour assurer leur relais dans le respect des consignes et des habitudes familiales et prévoir avec eux toutes les autorisations nécessaires à son intervention. Définir avec les parents l'organisation de l'intervention en fonction du nombre d'enfants et de leurs besoins, des activités et des tâches occasionnelles afin d'établir un cadre partagé et permettre d'instaurer une relation de confiance. En fin d'intervention, rendre compte aux parents selon les modalités définies et en fonction des événements.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce préalablement à une première intervention, souvent en présence des enfants. Les enfants peuvent faire partie d'une même fratrie ou venir de plusieurs familles, les interlocuteurs peuvent donc être multiples. La compétence est ensuite mise en œuvre en début de chaque intervention avant le départ des parents et lors de leur retour. La compétence requiert une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction.

Critères de performance

Les informations nécessaires pour l'intervention sont recueillies Les autorisations nécessaires sont recueillies Les consignes et les habitudes familiales sont prises en compte L'organisation de l'intervention est conforme au cadre défini avec les parents En fin d'intervention, les informations pertinentes sont transmises aux parents

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance du cadre conventionnel du travail à domicile

Connaissance du fonctionnement du dispositif du chèque emploi-service universel (CESU) et du CESU préfinancé

Connaissance du dispositif de financement de son intervention dans le cadre de la garde d'enfants à domicile

Connaissances de base du fonctionnement de la communication verbale et non verbale

Expliquer son rôle et les limites du cadre de son intervention

Se référer à la convention collective applicable selon son statut

Identifier avec les parents les actes à accomplir

Recueillir auprès des parents les informations nécessaires à la garde des enfants

Si nécessaire, refuser une demande de manière courtoise

Respecter les habitudes et principes éducatifs des parents

Communiquer avec les enfants selon leur âge

Gérer les séparations notamment lors du départ des parents

Etre à l'écoute des enfants et des parents

Rassurer les enfants en cas d'angoisse, de chagrin ou de vécu difficile

En fin d'intervention rendre compte aux parents, selon les modalités définies, oralement ou par écrit Respecter les règles de courtoisie

Respecter l'obligation de discrétion sur tous les faits de nature à constituer une atteinte à la vie privée des personnes et de leur entourage (respect du secret confié par une personne)

Respecter les références culturelles et cultuelles de la famille

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	39/62

Analyser son environnement de travail Vérifier la qualité de sa prestation et sa conformité aux consignes parentales

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	40/62

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 11

Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Identifier les risques spécifiques à l'âge de l'enfant, à l'activité et aux différents environnements et rester vigilant tout au long de l'intervention afin d'anticiper les risques d'accident. En situation d'urgence, sécuriser les enfants et l'environnement, mettre en œuvre les gestes de premiers secours et alerter les intervenants concernés et les parents. Expliquer les risques aux enfants dans un langage adapté afin de leur faire prendre conscience des dangers potentiels. En fin d'intervention rendre compte aux parents.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au domicile ou en extérieur, pendant toute la durée de l'intervention. L'ADVF s'adresse à sa hiérarchie, aux personnes qualifiées ou aux services compétents s'il observe ou pressent des mises en danger de l'enfant qui dépassent sa compétence.

Critères de performance

Les risques spécifiques à l'âge de l'enfant sont identifiés

Les risques spécifiques à l'activité et aux différents environnements sont identifiés

Les éventuels dangers et la manière de les éviter sont expliqués aux enfants en fonction de leur âge

La surveillance des enfants est mise en œuvre de façon adaptée à l'âge et à la situation

Les consignes en cas d'urgence sont appliquées

Les interlocuteurs compétents sont identifiés

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des risques d'accidents domestiques et des dangers potentiels selon l'âge de l'enfant ainsi que des moyens de prévention

Connaissance des risques liés à l'activité physique lors de la garde d'enfants

Connaissance des principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Connaissance des règles d'hygiène personnelle et domestique

Connaissance des risques d'accidents de trajet et des moyens de prévention

Connaissance des modalités en cas d'accidents du travail

Connaissance des risques psychosociaux potentiels et des moyens de prévention

Connaissance du rôle de la protection maternelle et infantile (PMI)

Connaissances de base de la protection de l'enfance

Connaissance de la prévention de la mort subite du nourrisson

Connaissance du rôle de l'ADVF en cas de suspicion d'une situation de maltraitance

Connaissance du rôle des différents intervenants ou relais compétents en fonction des situations à risques

Connaissance des principales situations d'urgence et des gestes de premiers secours

Identifier les situations à risque liées aux activités de garde d'enfants et au lieu de travail

Identifier les situations à risque pour les enfants

Identifier les situations nécessitant un relais

Mettre en œuvre les moyens de prévention des risques domestiques

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de l'intervention auprès des enfants

Porter une tenue appropriée aux différents types de prestations

Pratiquer le lavage des mains à bon escient

Utiliser le matériel adapté à chaque tâche

Respecter les recommandations ou les notices d'emploi.

Ī	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
	ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	41/62

Informer les interlocuteurs compétents pouvant assurer le relais si nécessaire
Expliquer aux enfants les dangers potentiels dans un langage adapté
Surveiller les enfants afin de prévenir les risques
Surveiller l'enfant malade à domicile selon les consignes des parents
Soigner les conséquences d'accidents mineurs (plaies superficielles, bosses, etc.) en respectant les consignes des parents et dans les limites du cadre de son intervention
Mettre en œuvre des gestes de premiers secours adaptés

Savoir exprimer ses propres limites d'intervention Favoriser la prise de conscience du danger chez l'enfant Transmettre aux parents les informations relatives à la sécurité des enfants Rassurer les enfants

Organiser les sorties et les déplacements selon les règles de sécurité

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	42/62

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 12

Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Dans le respect des principes éducatifs des parents, repérer des situations propices aux apprentissages de base. Ecouter l'enfant et dialoguer avec lui en adaptant ses paroles et sa posture à son niveau de compréhension. Dans le respect des consignes parentales, choisir des jeux et des activités adaptés à l'âge et aux intérêts de l'enfant. Respecter le rythme de l'enfant et l'encourager dans ses apprentissages afin de contribuer au développement de ses capacités, de son autonomie et de sa socialisation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est exercée tout au long de l'intervention, au domicile comme à l'extérieur. Les conditions d'exercice varient en fonction du nombre d'enfants, de leur âge et des différents contextes.

Critères de performance

Les sollicitations et les responsabilités sont adaptées aux capacités et à l'âge des enfants Le rythme de l'enfant est respecté Les jeux et les activités sont adaptés aux capacités et à l'âge des enfants Les enfants sont écoutés et valorisés dans leurs apprentissages Les principes éducatifs et consignes des parents sont respectés

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissances du développement psychomoteur de l'enfant

Connaissance des besoins physiologiques du nourrisson et de l'enfant

Connaissances du développement affectif de l'enfant (rapport aux autres, à lui-même et à son corps, ses ressentis)

Connaissances sur l'acquisition de la propreté, sur les rapports de l'enfant à la nourriture, sur la socialisation de l'enfant

Connaissances de la place du jeu dans le développement de l'enfant

Connaissances des différents types de jeux et activités en fonction de l'âge de l'enfant

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Pratiquer le lavage simple des mains à bon escient

Mettre en œuvre des activités propices aux apprentissages selon l'âge des enfants

Mettre en place les conditions favorables au travail scolaire

Dialoguer avec les enfants suivant leur âge

Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant

Respecter les références culturelles et cultuelles de la famille et ses principes éducatifs

Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)

Faire face au refus, à l'opposition d'un enfant avec tact et bienveillance

Se montrer disponible pour chaque enfant

Responsabiliser l'enfant et l'inciter à faire seul

Garder les enfants avec une juste distance professionnelle

Transmettre aux parents les progrès des enfants dans leurs apprentissages

Organiser l'intervention et les sorties en fonction du nombre d'enfants, des activités et selon les règles de sécurité

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	43/62

Surveiller les enfants lors des activités et des sorties afin de prévenir les risques Anticiper les risques pour assurer la sécurité des enfants et sa propre sécurité Utiliser les supports de recherche d'information (téléphone, Internet) Auto évaluer sa prestation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	44/62

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 13

Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Afin de respecter ses besoins fondamentaux et d'assurer le confort de l'enfant, appliquer les gestes techniques et les postures adaptées lors de la toilette, de l'habillage, des levers et couchers de l'enfant. Préparer les repas selon les consignes des parents, aider l'enfant à manger. Tenir compte de son âge, de ses acquis, de son rythme et accompagner ses actes par des paroles appropriées. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette compétence varie en fonction de l'âge et du nombre d'enfants, la configuration du domicile, les équipements et matériels mis à disposition, les habitudes familiales et attentes spécifiques.

Critères de performance

Les besoins fondamentaux de l'enfant sont satisfaits Les gestes techniques et les postures adaptées sont appliqués Les règles d'hygiène sont respectées Le rythme de l'enfant est respecté Les consignes des parents sont respectées Le langage est adapté à l'âge de l'enfant

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance de base de l'hygiène

Connaissance de base de l'hygiène alimentaire

Connaissance des repères sur les règles d'hygiène alimentaire spécifiques au nourrisson

Connaissance des repères sur les besoins physiologiques du nourrisson et de l'enfant

Connaissances des repères sur le développement psychomoteur de l'enfant

Connaissances des repères sur le développement affectif de l'enfant (rapport aux autres, à lui-même et à son corps, ses ressentis)

Connaissance des repères sur la diversification alimentaire, les notions de diététique, les régimes particuliers, les troubles alimentaires, les allergies

Connaissance des techniques de préparation des biberons

Connaissances des rythmes du sommeil de l'enfant

Connaissance des techniques de toilette des enfants selon leur âge

Connaissance des matériels et équipements de puériculture

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de la garde des enfants

Porter une tenue appropriée aux différents types de prestations

Pratiquer le lavage simple des mains à bon escient

Respecter les modes d'emploi du matériel de puériculture

Assurer l'entretien courant du matériel de puériculture

Composer des menus adaptés à l'âge des enfants

Préparer un repas équilibré suivant l'âge des enfants et les consignes parentales

Installer les enfants à table et les aider à manger en fonction de leur âge et en favorisant leur autonomie

Préparer un biberon et le donner à l'enfant selon son âge

Créer un environnement favorable au sommeil

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	45/62

Observer le sommeil de l'enfant

Lever et coucher les enfants en fonction de leur âge et en respectant les rituels

Changer et habiller un bébé

Accompagner la toilette des enfants en fonction de leur âge

Préparer et donner le bain aux enfants en fonction de leur âge

Respecter la pudeur des enfants

Transmettre aux parents les informations utiles

Respecter les consignes parentales

Respecter les rites et habitudes de vie de la famille

Respecter les références culturelles et cultuelles de la famille et ses principes éducatifs

Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)

Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant en fonction de son âge

Dialoguer avec les enfants dans un langage adapté en fonction de leur âge

Favoriser l'autonomie des enfants en fonction de leur âge

Faire face au refus, à l'opposition avec tact et bienveillance

Se montrer disponible pour chaque enfant

Garder une juste distance professionnelle

Organiser l'environnement selon les règles de sécurité

Evaluer les durées de réalisation des tâches et planifier ses actions selon les consignes des parents

Informer les parents en cas de besoin de réapprovisionnement

Organiser les activités en fonction de l'âge des enfants et selon les règles de sécurité

Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité

Anticiper les risques pour assurer la sécurité des enfants et sa propre sécurité

Auto évaluer sa prestation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	46/62

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Adapter son intervention en fonction des souhaits et des habitudes de la personne. Lui apporter un service personnalisé et de qualité conforme au cadre d'intervention établi. Soigner sa présentation afin de favoriser un climat de confiance.

Cette compétence s'exerce tout au long de la prestation.

Critères de performance

Les habitudes, goûts, souhaits du moment et niveaux d'exigence de la personne sont pris en compte Le travail est conforme aux résultats attendus par la personne aidée La posture professionnelle est adaptée à la situation L'intimité du cadre de vie est respectée

Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Dans le cadre de ses interventions, se présenter, présenter sa mission, écouter, poser des questions, reformuler, dialoguer avec la personne et avec les autres professionnels de manière adaptée. En fin de prestation, communiquer par écrit à la personne ou aux interlocuteurs concernés pour transmettre les informations permettant d'assurer une continuité de service.

L'exercice de la compétence varie selon les spécificités de la personne aidée (difficultés auditives, difficultés d'articulation, handicaps éventuels, langage d'un enfant en bas âge, absence,...).

Critères de performance

Les consignes sont comprises et reformulées

Les informations nécessaires sont transmises au particulier en fin d'intervention, oralement ou par écrit Les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés selon les modalités définies

Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Comparer les tâches ou actes effectués à celles convenues avec la personne ou son entourage. Identifier les écarts éventuels. Etre force de proposition et définir avec la personne ou avec sa hiérarchie les axes d'amélioration pour mieux gérer de nouvelles situations. Cette compétence s'exerce tout au long de la prestation.

Critères de performance

La prestation est conforme aux attentes du particulier Les priorités sont établies en fonction du temps alloué et des attentes du particulier L'organisation permet de réaliser les différentes tâches dans le temps imparti Les activités et sollicitations sont ajustées tout au long de l'intervention

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	47/62



CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE SPECIALISATION DU TITRE

Assistant de vie aux familles

Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	49/62

FICHE ACTIVITE TYPE DU CCS N° 1

Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'assistant de vie aux familles (ADVF) accompagne les personnes en situation de handicap vivant à domicile dans la réalisation de leurs projets de vie, en respectant leurs choix et leurs habitudes de vie. L'ADVF tient compte de la limitation d'activité ou de la restriction de participation à la vie en société subie par la personne handicapée, et contribue à lever les obstacles auxquels elle est confrontée dans sa vie quotidienne. Tout au long de l'accompagnement, il veille à la sécurité de la personne et à sa propre sécurité et reste attentif au rythme de la personne. L'ADVF respecte le cadre de l'intervention, les limites de sa fonction et garde une distance professionnelle.

L'ADVF établit avec la personne handicapée et avec son entourage une relation professionnelle basée sur la confiance. Il tient compte des consignes de la personne ou de son entourage, ou des informations provenant du cahier de liaison. Avec la personne ou son entourage, il identifie les différents interlocuteurs de l'équipe pluridisciplinaire et communique avec eux de facon adaptée.

Afin de maintenir le lien social, l'ADVF contribue à la participation de la personne aux activités de loisirs et à la vie sociale et professionnelle. Il l'assiste à sa demande dans des démarches administratives simples, tout en respectant la confidentialité des informations.

En veillant au confort de la personne et dans le respect de son intimité, l'ADVF l'assiste pour s'habiller, pour faire sa toilette et pour se déplacer. Il tient compte des capacités de la personne et de la compensation du handicap mise en place par la personne.

L'activité est caractérisée par une importante variabilité des contextes d'exercice. L'ADVF doit comprendre la singularité de chaque situation de handicap afin d'adapter son accompagnement aux besoins de la personne.

L'ADVF utilise les matériels médicalisés en lien avec sa fonction. L'activité requiert une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. Elle s'exerce au domicile des personnes ou à l'extérieur, en journée ou pendant la nuit, avec des horaires découpés ou des amplitudes longues.

L'ADVF peut être en relation avec l'entourage de la personne handicapée, l'équipe pluridisciplinaire éventuelle, l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, les professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage

Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie

Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage

Evaluer	la	qualité	e de	la	prestation	d'aide	aux	personnes
SIGLE	Type de do	ocument	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de	mise à jour	Page
ADVF	REA	۱C	TP-00391	06	25/01/2017	20/0	2/2021	51/62

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 1

Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Afin d'accompagner la personne en situation de handicap, établir une relation professionnelle de confiance avec elle et avec son entourage. Communiquer avec elle de façon appropriée pour recueillir et comprendre ses attentes et ses besoins. S'adapter à ses rythmes, à ses choix et ses habitudes de vie. Prendre en compte les aménagements et les repères de son domicile afin de valoriser ses capacités et d'assurer son confort. En accord avec la personne handicapée, communiquer avec les différents interlocuteurs de l'équipe pluridisciplinaire, avec la famille et avec l'entourage, leur transmettre les informations nécessaires.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dès la prise de contact avec la personne en situation de handicap, en lien avec l'environnement de la personne et pendant toute la durée des interventions. Les conditions d'exercice varient en fonction de l'âge, du handicap, du degré de dépendance, du niveau d'autonomie de la personne, et de la présence éventuelle d'une équipe pluridisciplinaire.

Critères de performance

Les besoins spécifiques et le cadre de vie de la personne sont pris en compte

Le mode de communication est adapté à la personne handicapée

La mission de l'assistant de vie et le cadre de son intervention sont expliqués à la personne et à son entourage

Les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés oralement ou par écrit

La confidentialité des informations recueillies est assurée

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'assistante de vie et des limites du cadre de son intervention

Connaissances de base sur l'évolution de la notion de handicap au travers des âges

Connaissance des dispositions principales de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Connaissance des notions d'accessibilité, compensation, inclusion, égalité des droits et des chances

Connaissances de base de la classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé de l'organisation mondiale de la santé (OMS)

Connaissance des principales familles de handicaps

Connaissance des conséquences sur la dépendance dans la vie quotidienne et sociale des principales familles de handicaps

Connaissance des caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement

Connaissances de base des notions de normal et de pathologique

Connaissances de base des systèmes d'interaction entre les membres de la famille

Connaissance de la maison départementale du handicap (MDPH)

Connaissance des principales associations et services d'accompagnement d'une personne en situation de handicap (SAVS, SAMSAH, ...)

Connaissances de base du fonctionnement de la communication verbale et non verbale

Connaissance des outils de la prévention de la maltraitance et des risques psychosociaux

Recueillir auprès de la personne ses attentes, ses besoins et ses habitudes de vie

Communiquer de manière adaptée à la personne en situation de handicap

Dialoguer en vue d'un accord

Prendre en compte le vécu de la personne, sa déficience, son âge et son environnement

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	53/62

Prendre en compte les aménagements du domicile et les repères de la personne dans son environnement Expliquer son rôle et les limites du cadre de son intervention

Demander de l'aide en cas de difficulté

Se positionner dans le réseau de relations de la personne et vis-à-vis de sa famille

Rester en écoute active tout au long de l'intervention

En fin d'intervention, transmettre les informations, oralement ou par écrit dans le cahier de liaison, à l'entourage de la personne ou à l'équipe pluridisciplinaire

Signaler si nécessaire aux interlocuteurs compétents le besoin d'aide complémentaire

Si nécessaire, refuser une demande de manière courtoise et proposer une solution alternative en lien avec l'encadrement et l'équipe pluridisciplinaire

Respecter les choix, les souhaits et les habitudes de vie de la personne handicapée

Respecter l'obligation de discrétion sur tous les faits de nature à constituer une atteinte à la vie privée des personnes accompagnées et de leur entourage (respect du secret confié par une personne)

Rendre compte de son intervention à la personne handicapée Vérifier la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	54/62

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 2

Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Accompagner la personne en situation de handicap dans la réalisation de son projet de vie en respectant ses besoins spécifiques et son rythme. Dans le respect de ses choix, de ses goûts et de ses habitudes de vie, l'accompagner dans des activités de loisirs, de sa vie sociale et professionnelle. A sa demande, aider la personne handicapée dans les démarches administratives simples et le cas échéant, dans la gestion du budget alloué aux achats courants, tout en respectant la confidentialité des informations.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Les conditions d'exercice varient en fonction du handicap, des capacités et de l'âge de la personne, des conditions matérielles et de son environnement. La compétence s'exerce à domicile et à l'extérieur, à des heures variables selon les activités.

Critères de performance

Le rythme de la personne est respecté

Les propositions d'activité prennent en compte les goûts et les habitudes de la personne

L'aide aux démarches administratives est conforme aux attentes de la personne

Les limites de la fonction de l'ADVF concernant la gestion des tâches administratives sont respectées

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des dispositions principales de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Connaissance des notions d'accessibilité, compensation, inclusion, égalité des droits et des chances

Connaissance des caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement

Connaissances de base de la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé de l'organisation mondiale de la santé (OMS)

Connaissance des conséquences sur la dépendance dans la vie quotidienne et sociale des principales familles de handicaps

Connaissance des clubs et des associations proposant des activités adaptées aux personnes handicapées

Connaissance de la notion de projet de vie et de la part de l'accompagnement de l'ADVF dans sa réalisation

Expliquer sa mission à la personne handicapée

Tenir compte des projets et des choix de la personne

Faciliter la réalisation des projets de la personne handicapée (accompagnement lors des études ou des formations, lors des activités professionnelles, des rendez-vous médicaux, des rencontres amicales, des sorties culturelles, ...)

Questionner la personne, et éventuellement son entourage, sur ses centres d'intérêts et lui proposer des activités adaptées, à son domicile ou hors de son domicile

Faciliter les activités à l'extérieur en prenant en compte l'accessibilité des lieux

Aider la personne dans les démarches administratives simples et dans la gestion de son courrier à sa demande

Aider la personne à gérer le budget alloué aux achats courants le cas échéant

Utiliser les divers supports de recherche d'information (téléphone, Internet)

Signaler si nécessaire le besoin d'aide complémentaire aux interlocuteurs compétents

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	55/62

Respecter les choix, les souhaits et les habitudes de vie de la personne et être à son écoute

Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)

Respecter le rythme de la personne handicapée

Prendre en compte les capacités de la personne et les mécanismes de compensation mis en place par la personne

Prendre en compte la présence éventuelle de la famille de la personne S'assurer de la compréhension et de l'accord de la personne handicapée Accompagner en gardant une juste proximité

Planifier les actions en accord avec la personne Rester attentif à la personne tout au long de sa prestation Organiser les sorties et les activités dans le respect des règles de sécurité Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité Evaluer sa pratique en associant la personne handicapée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	56/62

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 3

Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

En veillant au confort de la personne en situation de handicap, dans le respect de son intimité et de ses demandes spécifiques, l'aider à s'habiller ou à se déshabiller, à faire sa toilette, à s'alimenter et à se déplacer. Adapter les techniques et gestes professionnels en fonction du handicap, de la compensation du handicap mis en place et du degré d'autonomie de la personne. Respecter les règles d'hygiène. Veiller à sa propre sécurité et à celle de la personne handicapée. Distinguer les actes de l'ADVF des actes relevant d'une prescription médicale et respecter les limites de sa fonction. Le cas échéant, apporter son aide au personnel soignant.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de la compétence varie en fonction de l'âge, du handicap de la personne, de ses habitudes de vie, de son environnement et de l'équipement disponible. L'exercice de la compétence requiert le port d'une tenue professionnelle appropriée.

Critères de performance

Le confort de la personne handicapée est pris en compte L'intimité et la pudeur de la personne sont respectées Les gestes et techniques sont adaptés à la situation de la personne Les limites de la fonction de l'ADVF sont respectées Les règles de sécurité sont respectées

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement

Connaissance de base des impacts de la dépendance sur la personne handicapée

Connaissance des conséquences sur la dépendance dans la vie quotidienne et sociale des principales familles de handicaps

Connaissance des aides et aménagements techniques adaptés aux diverses situations de handicap

Connaissances concernant la dimension culturelle et symbolique des repas

Connaissances de base sur la déglutition, les fausses routes

Connaissances de base sur les déficiences motrices

Connaissance des techniques et gestes d'aide à la toilette, à l'habillage/déshabillage et d'aide à l'alimentation adaptés à la personne en fonction des familles de handicap

Connaissances des gestes et techniques de mobilisation et de déplacement des personnes avec ou sans matériel spécialisé et adaptés à la personne suivant sa situation de handicap

Connaissance de la prévention des risques liés aux transferts

Connaissances de base des troubles du comportement (violence, agressivité,...) et des facteurs liés à la déficience

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de l'aide à la personne en situation de handicap

Porter une tenue professionnelle appropriée aux différents types de prestations

Pratiquer le lavage des mains à bon escient

Utiliser les aides techniques adaptées suivant leur fonctionnalité, en toute sécurité et en respecter leurs modes d'emploi

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	57/62

Aider la personne à s'habiller ou à se déshabiller, à faire sa toilette suivant sa situation de handicap et les compensations qu'elle a mises en place

Conseiller la personne sur des aides techniques (aides visuelles, déambulateur, ...)

Aider la personne dans ses transferts et ses déplacements en fonction de son handicap, dans le respect de son autonomie et des compensations mises en place

Installer la personne en veillant à son confort et à sa sécurité

L'aider à s'alimenter suivant la situation de handicap et les compensations qu'elle a mises en place

Aider à la prise de médicaments, sans se substituer à l'aide médicale

Faire participer la personne aux diverses tâches quotidiennes en fonction de la situation

Echanger avec la personne sur son ressenti (mal-être, satisfaction, ...) et l'informer si nécessaire de l'intervenant concerné (dentiste, médecin, assistant de service social, ...)

Respecter le rythme gestuel et oral de la personne

Respecter les choix, les souhaits et les habitudes de vie de la personne handicapée

Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)

Respecter la présence de la famille de la personne

Respecter la pudeur et l'intimité de la personne

Rester attentif à la personne tout au long de sa prestation

Communiquer avec la personne tout au long de l'intervention dans un langage adapté et vérifier la compréhension de la personne

Signaler si nécessaire le besoin d'aide complémentaire aux interlocuteurs compétents

Transmettre oralement les informations utiles aux interlocuteurs concernés ou renseigner le cahier de liaison

Maintenir une juste proximité

Analyser son environnement de travail et, si nécessaire, négocier avec la personne et en lien avec l'équipe pluridisciplinaire éventuelle, afin d'optimiser les conditions de réalisation de l'intervention

Evaluer les durées de réalisation des tâches et planifier ses actions en accord avec la personne aidée

Tenir compte dans son organisation du temps du rythme de la personne

Utiliser les supports de recherche d'information (téléphone, Internet)

Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité

Evaluer sa pratique en associant la personne handicapée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	58/62

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	59/62

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	60/62

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."





REFERENTIEL D'EVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Assistant de vie aux familles

Niveau 3

Site: http://travail-emploi.gouv.fr/

	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ſ	ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	1/44

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Assistant de vie aux familles

Sigle du titre professionnel : ADVF

Niveau: 3

Code(s) NSF: 330t - Réalisation de services sanitaires et sociaux

Code(s) ROME: K1302, K1303, K1304, K1305

Formacode: 42056

Date de l'arrêté : 17/03/2016

Date de parution au JO de l'arrêté : 24/03/2016

Date d'effet de l'arrêté : 05/07/2016

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

- 2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :
 - a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
 - d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	3/44

- 2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :
 - a) Du livret d'évaluation au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.
- 2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :
 - a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- 2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant de 3 ans d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :
 - a) Du titre professionnel obtenu.
 - b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
 - e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

Ī	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
	ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	4/44

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel ADVF

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas	01 h 15 min	Le candidat tire au sort un scénario. L'épreuve se déroule en trois temps: Pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du scénario. Pendant 60 minutes, il assure une intervention auprès d'une personne aidée. Pendant 10 minutes, il commente son intervention.
Autres modalités d'évaluation Entretien technique	Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas	00 h 25 min	Le jury questionne le candidat à partir d'un guide d'entretien et lui demande de réaliser un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge.
Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans Objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	5/44

Le candidat intervient dans le cadre d'une première intervention chez une personne aidée. Le rôle de la personne aidée est tenue par un(e) comédien(ne).

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	6/44

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

			Autres modalités d'évaluation		
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Entretenir le logement et le linge d'un particulier					
Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier	Les consignes du particulier sont prises en compte Les lieux, les moyens et des équipements sont repérés L'organisation permet de réaliser les différentes tâches dans le temps imparti La prestation est conforme aux attentes du particulier Les informations nécessaires sont transmises au particulier en fin d'intervention, oralement ou par écrit La remise en état des lieux est assurée	\boxtimes			
Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier	Les risques d'accident dom estiques sont identifiés pour soi et pour les personnes habitant le domicile Les gestes et postures appropriés sont appliqués tout au long de l'intervention Les règles de sécurité sont appliquées Les mesures de prévention des risques sont pertinentes	\boxtimes			
Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés	Les règles d'hygiène sont respectées L'utilisation des matériels et des produits est conforme aux modes d'emploi Les techniques d'entretien du logement sont adaptées à la situation dans une démarche de qualité Les gestes et postures appropriées sont appliqués tout au long de l'intervention Les pratiques d'entretien du logement respectent les principes de développement durable	\boxtimes			

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	7/44

			Autr	es modalités d'é	valuation
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés	Les règles d'hygiène sont respectées L'utilisation des matériels et des produits est conforme aux modes d'emploi Les techniques d'entretien du linge sont adaptées à la situation dans une démarche de qualité Les gestes et postures appropriées sont appliqués tout au long de l'intervention Les pratiques d'entretien du linge respectent les principes de développement durable	\boxtimes			
Accompagner la personne dans les actes essentiels du qu					
Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage	Les attentes et besoins de la personne sont pris en compte L'intervention est planifiée avec la personne Le fond et la forme des échanges favorisent une relation de confiance Si nécessaire, les informations sont transmises aux interlocuteurs concemés selon les modalités définies	\boxtimes			
Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement	Les interlocuteurs compétents sont identifiés. Les propositions concernant l'aménagement de l'environnement sont adaptées à la situation La situation d'urgence est correctement évaluée	\boxtimes			
Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne	Les centres d'intérêt de la personne sont identifiés La personne est associée aux tâches de façon appropriée Le degré de dépendance de la personne est pris en compte Les activités et sollicitations sont ajustées Les aménagements et aides techniques possibles sont portés à la connaissance de la personne ou de son entourage L'environnement est aménagé en accord avec la personne	\boxtimes			

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	8/44

			Autr	es modalités d'é	valuation
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer	Le confort et les habitudes de la personne aidée sont pris en compte Les règles d'hygiène sont respectées L'aide apportée tient compte de la dépendance L'intimité et la pudeur de la personne sont respectées L'aide aux transferts et aux déplacements respecte la sécurité de la personne et de l'intervenant Les limites de sa fonction sont prises en compte Les gestes et postures appropriées sont appliqués tout au long de l'intervention				
Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas	Les goûts et les habitudes de la personne sont respectés Les règles d'hygiène sont respectées L'équilibre alimentaire est pris en compte Les consignes en cas de régime ou de difficulté d'alimentation sont prises en compte L'installation de la personne et l'aide apportée tiennent compte de la dépendance Les limites de sa fonction sont prises en compte Les pratiques relatives aux courses et à la préparation des repas respectent les principes de développement durable				
Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à					
Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants	Les consignes, les informations, les habitudes familiales et les principes éducatifs pour l'intervention sont recueillis Les autorisations nécessaires sont prévues avec les parents L'organisation de l'intervention est définie en accord avec les parents En fin d'intervention, les informations pertinentes sont transmises aux parents		\boxtimes		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	9/44

			Autres modalités d'évaluation		
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants	Les risques spécifiques à l'âge de l'enfant sont identifiés Les risques spécifiques à l'activité et aux différents environnements sont identifiés Les éventuels dangers et la manière de les éviter sont expliqués aux enfants en fonction de leur âge La surveillance des enfants est mise en œuvre de façon adaptée à l'âge et à la situation Les interlocuteurs compétents sont identifiés		\boxtimes		
Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités	Le rythme de l'enfant est respecté Les jeux et les activités sont adaptés aux capacités et à l'âge des enfants Les sollicitations sont adaptées aux capacités et à l'âge des enfants Les enfants sont écoutés et valorisés dans leurs apprentissages Les consignes des parents sont respectées		\boxtimes		
Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas	Les besoins fondamentaux de l'enfant sont satisfaits Les gestes techniques adaptées sont appliqués Les gestes et postures appropriés sont appliqués Les règles d'hygiène sont respectées Le rythme de l'enfant est respecté Les consignes des parents sont respectées				

Obligations règlementaires le cas échéant:

Lors de la session de validation, le candidat présente soit le APS-ASD (acteur prévention secours – aide et soin domicile), soit le certificat SST (Sauveteur secouriste du travail) en cours de validité.

A défaut de production d'un de ces certificats lors de la session de validation, les procès-verbaux précisent « sous réserve de production du APS-ASD ou du SST ». Les candidats ont un délai de trois mois pour adresser le certificat au représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	10/44

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

ac Ai Ai	Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
A: C	Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
C	Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
	Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
	Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
	Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
	Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
	Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
	Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers,
	de la toilette, de l'habillage et des repas
	Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs
	activités
	Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
	Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas
	Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
	Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
	Intretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
	Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
	Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
	Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
de	Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, le la toilette, de l'habillage et des repas
P	Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier
	Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
P	Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre
	d'une prestation d'accompagnement
	Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités
	Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	11/44

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas
	Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
	Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
	Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
	Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
	Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
	Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
	Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ADVF

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de l'épreuve.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Le jury est composé d'un professionnel intervenant auprès d'enfants et d'un professionnel intervenant auprès d'adultes.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	12/44



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS

DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Assistant de vie aux familles

	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
Ī	ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	13/44

CCP

Entretenir le logement et le linge d'un particulier

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés		Le candidat tire au sort un scénario. L'épreuve se déroule en deux temps : Pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du scénario. Pendant 40 minutes, il assure une prestation auprès d'un particulier.
Autres modalités d'évaluation	n le cas échéant :		
Entretien technique	Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés	00 h 15 min	Le candidat commente son intervention. Le jury questionne le candidat sur sa prestation à partir d'un guide d'entretien.
Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans Objet		sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat intervient dans le cadre d'une première prestation chez un particulier.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	15/44

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

ſ	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ſ	ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	16/44

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Entretenir le logement et le linge d'un particulier

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Un membre du binôme assure le rôle du particulier au début et à la fin de l'intervention.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	17/44

CCP

Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement		Le candidat tire au sort un scénario. L'épreuve se déroule en deux temps: Pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du scénario. Pendant 40 minutes, il assure une intervention auprès d'une personne aidée.
Autres modalités d'évaluation	n le cas échéant :		
Entretien technique	Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement		Le candidat commente son intervention. Le jury questionne le candidat sur sa prestation à partir d'un guide d'entretien.
 Questionnaire professionnel 	Sans Objet		Sans objet
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans Objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat intervient dans le cadre d'une première intervention chez une personne aidée. Le rôle de la personne aidée est tenue par un(e) comédien(ne).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	19/44

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	20/44

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Sans objet

Conditions particulières de composition du jury :

Le professionnel membre de jury intervient auprès d'adultes.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	21/44

CCP

Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation	Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants	00 h 20 min	Le candidat tire au sort un scénario.
professionnelle	Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants		Il se présente auprès d'un parent ou d'un grand-parent et définit avec lui le cadre de son intervention.
Autres modalités d'évaluatio	n le cas échéant :		
■ Entretien technique	Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas	00 h 25 min	Le jury questionne le candidat à partir d'un guide d'entretien et lui demandent de réaliser un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge.
Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans Objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 45 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat intervient dans le cadre d'une première intervention auprès d'enfants.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	23/44

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) : Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	24/44

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Un membre du binôme assure le rôle d'un parent ou d'un grand-parent.

Conditions particulières de composition du jury :

Au moins l'un des membres du jury intervient auprès d'enfants.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP Sans objet

Ī	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
	ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	25/44



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS COMPLEMENTAIRES DE SPECIALISATION

Assistant de vie aux familles

	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
Ī	ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	27/44

CCS

Le titre professionnel Assistant de vie aux familles peut être complété par le certificat complémentaire de spécialisation (CCS) suivant :

Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie	00 h 45 min	Le candidat tire au sort un scénario. L'épreuve se déroule en deux temps : Pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du scénario. Pendant 40 minutes, il assure une intervention auprès d'une personne en situation de handicap.
Autres modalités d'évaluat	ion le cas échéant :		
Entretien technique	Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie	00 h 20 min	Le candidat commente son intervention. Le jury questionne le candidat sur sa prestation à partir d'un guide d'entretien.
Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans Objet		Sans objet
Entretien final		00 h 10 min	Le jury questionne le candidat sur la spécificité de l'accompagnement d'une personne en situation de handicap.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 15 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat intervient dans le cadre d'une première intervention auprès d'une personne en situation de handicap. Le rôle de la personne est tenue par un(e) comédien(ne).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	29/44

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	30/44

Critères d'évaluation des compétences professionnelles

			Autres modalités d'évaluation		
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap	Le confort de la personne handicapée est pris en compte L'intimité et la pudeur de la personne sont respectées Les gestes et techniques sont adaptés à la situation de la personne Les limites de la fonction de l'ADVF sont respectées Les règles de sécurité sont respectées	\boxtimes			
Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage	Les besoins spécifiques et le cadre de vie de la personne sont pris en compte Le mode de communication est adapté à la personne handicapée La mission de l'assistant de vie et le cadre de son intervention sont expliqués à la personne et à son entourage Les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés oralement ou par écrit La confidentialité des informations recueillies est assurée	\boxtimes	\boxtimes		
Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie Obligations règlementaires le cas échéant :	Le rythme de la personne est respecté Les propositions d'activité prennent en compte les goûts et les habitudes de la personne L'aide aux démarches administratives est conforme aux attentes de la personne Les limites de la fonction de l'ADVF concernant la gestion des tâches administratives sont respectées	\boxtimes	\boxtimes		

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCS Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
Ī	ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	31/44

Sans objet

Conditions particulières de composition du jury : L'un des membres du jury intervient auprès de personnes en situation de handicap.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCS Sans objet

Ī	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ſ	ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	32/44

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Assistant de vie aux familles

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Un espace représentant un logement. Le logement comprend : une cuisine, une chambre, un coin salon, une salle d'eau ou salle de bain, et des toilettes.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Tous les sanitaires doivent être raccordés à l'arrivée d'eau et à l'évacuation.
Entretien technique	Local équipé avec le matériel nécessaire pour prendre en charge un bébé.	Sans Objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	33/44

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Logement équipé selon les indications ci-dessus.	1	Sans objet
Machines	1	four micro-ondes	1	Sans objet
	1	lave-linge	1	Sans objet
	1	plaque de cuisson et four ou gazinière	1	Sans objet
	1	réfrigérateur	1	Sans objet
Outils / Outillages	1	aspirateur	1	Sans objet
	1	bouilloire	1	Sans objet
	1	cafetière	1	Sans objet
	1	fer à repasser	1	Sans objet
	1	séche-cheveux	1	Sans objet
Équipements	1	Equipement d'aide à la personne :	1	Sans objet
		Un fauteuil roulant, une planche de transfert, un guidon de transfert, un déambulateur, une canne, une paire de cannes anglaises		
		Une paire de lunettes, un pilulier		
	1	Equipement de la salle de bain :	1	Sans objet
		Un lavabo, une baignoire ou une douche		
		Un miroir		
		Six serviettes de toilette, six gants de toilette		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	34/44

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		Une poubelle		
		Une bassine pour bain de pieds		
	1	Equipement de puériculture :	1	Sans objet
		Un mannequin de puériculture, un ensemble de vêtements pour nourrisson, six serviettes, six gants de toilette		
		Un lit et une baignoire pour enfant, un thermomètre de bain, une table à langer, une bassine, un transat		
		Trois biberons, un stérilisateur, un goupillon		
	1	Equipement du coin salon :	1	Sans objet
		Un fauteuil, une table basse, des éléments de décoration		
	1	Equipement entretien du linge :	1	Sans objet
		Une table à repasser, un étendoir avec pinces à linge		
	1	Equipement pour l'entretien du logement :	1	Sans objet
		Un balai, un balai brosse, un balai espagnol, une balayette, une pelle		
		Deux serpillières, des chiffons, différentes éponges		
		Un seau, trois bassines de dimensions différentes		
	1	Equipements de la chambre à coucher :	1	Sans objet
		Un lit, une table de chevet, une lampe de chevet, un miroir		
		Une couverture, un oreiller, deux jeux de draps, deux alèses		
		Une armoire ou commode, des cintres		
		Vêtements divers pour femme et homme		
	1	Equipements de la cuisine :	1	Sans objet

	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ſ	ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	35/44

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		Une table de cuisine avec au minimum deux chaises		
		Six torchons à vaisselle, six torchons à mains, six serviettes de table		
		Ustensiles de cuisine usuels		
		Vaisselles et couverts usuels pour deux personnes		
		Casseroles et poêles usuelles pour deux personnes		
		Une poubelle		
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Gants à usage unique de tailles différentes	1	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Assortiment de denrées alimentaires	1	Sans objet
		Pour préparer un petit déjeuner, un repas simple, et un goûter		
	1	Ensemble de produits d'entretien du linge :	1	Sans objet
		Un produit de lessive pour machine, un produit de lessive à la main, du savon, des détachants divers		
		Matériel de couture (dés, aiguilles, fils de couleurs différentes, ciseaux, boutons divers tailles)		
	1	Ensemble de produits d'entretien du logement :	1	Sans objet
		Produit à vitre, produit détartrant, produit nettoyant, produit dépoussiérant, produit désinfectant, liquide vaisselle, papier absorbant, sacs poubelle dans des conditionnements habituels		
	1	Matériels nécessaires à l'aide à la toilette pour adulte :	1	Sans objet
		Du savon, du shampoing, une brosse à dents, du dentifrice, de la crème hydratante, du coton, des mouchoirs en papier		
		Une brosse à cheveux, un peigne, du vernis à ongles, une lime à ongles		
		Da la mousse à raser, des rasoirs jetables		

	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
Ī	ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	36/44

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Matériels nécessaires à la prise en charge de l'enfant :	1	Sans objet
		Du lait maternisé 1° et 2° âge, de l'eau minérale spéciale biberon		
		Un paquet de couches jetables, des compresses stériles, du coton, des lingettes spéciales enfant, des mouchoirs en papier		
		Du savon et du sham poing adapté aux enfants, du sérum physiologique, de la crème protectrice		
	1	Matériels nécessaires au maintien de l'autonomie des personnes :	1	Sans objet
		Deux jeux de société, un jeu de cartes		
		Des revues et des livres divers		
		Du papier, des enveloppes, des stylos, un cahier		
Documentations	1	Ensemble des notices techniques d'utilisation des appareils électriques	1	Sans objet
Autres	1	Comédien(ne) qui incarne la personne aidée ou en situation de handicap	1	Le (la) comédien(ne) doit maitriser la technique théâtrale de l'improvisation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	37/44

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Assistant de vie aux familles est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont .

	Assistant(e) De Vie aux Familles		Assistant de vie aux familles
	Arrêté du 16/03/2011		Arrêté du 17/03/2016
CCP	Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur	CCP	Entretenir le logement et le linge d'un particulier
	repas		
CCP	Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien	CCP	Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
CCP	Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile	CCP	Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

Le titre professionnel Assistant de vie aux familles peut être complété par un (des) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) dont les correspondances sont :

	Assistant(e) De Vie aux Familles		Assistant de vie aux familles
	Arrêté du 16/03/2011		Arrêté du 17/03/2016
CCS	Aucune correspondance	CCS	Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	39/44

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ADVF	RE	TP-00391	06	24/03/2016	20/02/2021	41/44

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

